


RÈGLEMENT DES RANDONNÉES

DÉPART
100 km / 50 km et 25 km : Départ à 10 heures à Trizay - Place de l'Église
50 km de nuit pour ceux qui préfèrent : départ entre 18 et 20 heures
La boucle des 100 km présente un dénivelé total de 800 m.

ARRIVÉE
Arrivée à Trizay. Un cadeau sera offert à tous les participants.

INSCRIPTIONS
Par bulletin d'inscription ci-joint ou à télécharger sur le site : www.100kmduperche.com (un bulletin par participant).
Ce bulletin devra être accompagné du règlement par chèque à l'ordre de Cent kilomètres du Perche et être adressé à : M. BOUHOURS Patrice - 10, rue Saint Martin - 28400 Trizay-Coutretôt.

DROITS D'INSCRIPTION
- 100 km : 28 Euros pour l'inscription et règlement avant le 26 Juin.  Après cette date 40 Euros
- 50 km : 17 Euros pour l'inscription et règlement avant le 26 Juin.
- 25 km : 9 Euros pour l'inscription et règlement avant le 26 Juin.

RAVITAILLEMENTS
Ravitaillements assurés pour toutes les distances.

ABANDON
Aux points de ravitaillement. Retour par un véhicule des organisateurs. En cas d'abandon entre deux points de ravitaillement, prévenir les organisateurs par téléphone (numéro fourni au départ de l'épreuve).

ASSURANCES
Les 100 km du Perche ont contracté une assurance responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation. Les licenciés FFRP sont couverts par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement dans des modalités équivalentes.

SANTÉ
Aucune des trois distances ne relève de la compétition, le 100km doit être parcouru en 10h minimum et 24h maximum, le 50km en 5h minimum et 12h maximum et le 25km à un rythme de randonneur. Les coureurs ne sont pas admis sur cette distance. Ces randonnées doivent rester un plaisir partagé dans l'entraide et la convivialité. Il s'agit d'une épreuve exigeante à la fois physiquement et moralement : votre demande d'inscription vaut donc déclaration de bonne santé et affirmation de non contre-indication médicale. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous soumettre à un examen médical préalable sachant que les organisateurs sont déchargés de toute responsabilité en cas de défaillance ou d'accident.

CODE DE LA ROUTE
Les participants et accompagnateurs éventuels doivent respecter scrupuleusement le code de la route. Il est obligatoire d'être muni d'un gilet à bandes réfléchissantes ainsi que d'une lampe torche dès la tombée de la nuit. Tout manquement à ces règles entraînera l'exclusion du marcheur concerné.

Les organisateurs ne seront pas tenus responsables des incidents ou accidents résultant d'une mauvaise observation du code de la route.

Les participants en s'inscrivant acceptent le principe du risque d'incident ou d'accident dû aux aléas d'une progression dans un milieu naturel (branches, racines, sol inégal, etc...)

Les participants au « 100 km du Perche » autorisent les organisateurs et les médias à utiliser les images prises lors de l'épreuve où ils pourraient apparaître.

ENFANTS MINEURS
Les enfants de 12 à 18 ans doivent être accompagnés d'un adulte (une attestation du tuteur légal désignant un accompagnateur responsable sera exigée).



Participation des communes suivantes : Argenvilliers, Beaumont-les-Autels, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chassant, Coudreceau, Frazé, Frétiigny, La Croix-du-Perche, La Gaudaine, Marolles-les-Buis, Margon, Nogent-le-Rotrou, Saint Denis-d'Authou, St Jean-Pierre-Fixte, Thiron-Gardais, Trizay-Coutretôt-St Serge, Vichères.

CENT KILOMÈTRES DU PERCHE - 7 JUILLET 2018

BULLETIN INDIVIDUEL D'ENGAGEMENT
à adresser avant le 26 Juin 2018 sous enveloppe et accompagné du règlement
10, rue Saint Martin - 28400 Trizay - Coutretôt - Saint Serge

Personne à contacter : _____ N° de Téléphone : _____

Nom / Prénom	Adresse	Année de Naissance	Départ à 10h	Départ à 10h	Départ à 18h - 20h	Départ à 10h	Repas du Samedi soir
			25km	50km	50km	100km	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Sexe : M F

N° de Licence : _____

Frais d'inscriptions*			
25 km	9 euros	15 Euros**	- l'accepte le règlement après en avoir pris connaissance; - En cas de désistement du candidat, l'inscription ne sera remboursée que sur présentation d'un certificat médical. À _____ le _____ Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)
50 km	17 Euros	30 Euros**	
100 km	28 Euros	40 Euros**	
Repas	9 Euros		
Total			

* chèque à l'ordre des « Cent kilomètres du Perche »

** ATTENTION : après le 26 juin (dossiers reçus) inscriptions majorées.



INFOS PRATIQUES

Attention prévoir son gobelet réutilisable sinon achat possible sur place.

Contact : M. BOUHOURS Patrice - 10, rue Saint Martin - 28400 Trizay - Coutretôt - Saint Serge
Téléphone : 02.37.52.27.38 ou sur internet : www.100kmduperche.com

Hébergements : Liste consultable sur le site.

Camping (boîte de tente) - Camping-car : installation possible, nous contacter.

Accueil : Remise des dossiers : Vendredi 6 Juillet : 18h à 20h
Samedi 7 Juillet : 7h30 à 9h

Comment nous rejoindre ?

- Par la route : Autoroute A11/E50 (L'océane) : sortie à Laigny
Emprunter la D955 direction Nogent-le-Rotrou
À 16 km prendre à droite direction TRIZAY

- Par le train : SNCF - ligne Paris-Le Mans (Gare Montparnasse) - Gare de Nogent-le-Rotrou